

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département de Saône-et-Loire - DAJ - Pôle Contrats - Concurrence

Correspondant : M. Le Président, Espace Duhesme - 18 rue de Flacé - CS 70126, 71026 Mâcon cedex 9, télécopieur : 03 85 39 76 52, adresse internet : <http://saoneetloire71.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Reconnaissance géophysique et hydrogéologique pour la prospection de nouvelles ressources en eau potable mobilisables pour le Val de Loire

Catégorie de services : 27

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 90713000

Lieu d'exécution et de livraison : Département de Saône-et-Loire

Code NUTS : FRC13

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : oui
- Reconnaissance géophysique et hydrogéologique pour la prospection de nouvelles ressources en eau potable mobilisables pour le Val de Loire
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Les prestations sont les suivantes :
Tranche Ferme : Etude de connaissance de la formation des sables et argiles du Bourbonnais
phase 1 : Etude bibliographique à l'échelle de la zone d'étude - identification de 3 secteurs à prospecter ;
phase 2 : Investigations géophysiques et caractérisation des potentialités aquifères - proposition d'un secteur de reconnaissance ;

Tranche Optionnelle : Recherche en eau dans la formation des sables et argiles du Bourbonnais

phase 3 : Appui à la réalisation d'un forage de reconnaissance et caractérisation des potentialités aquifères.

Les délais d'exécution des prestations courent à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage et sont fixés comme suit :

Phase n°1 : 3 mois

Phase n°2 : 3 mois

Phase n°3 : 6 mois.

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Mandat administratif (virement bancaire) et délai maximum de paiement de 30 jours.

Avance de 10%.

Financement sur le budget départemental.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles

Capacités techniques

Capacités financières

- Capacité économique et financière - références requises : Lettre de candidature et déclaration du candidat dûment complétées (DC1 et DC2 joints),

Les entreprises créées après le 31 décembre de l'année précédente devront produire un récépissé de dépôt auprès du centre de formalités des entreprises.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

- Le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat en cas de délégation.

- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : La description des moyens humains et matériels du candidat,

- Des références datant de moins de 3 ans et/ou qualifications de l'entreprise pour des prestations similaires,

Marché réservé : Non

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 15 décembre 2021 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DAT.21.113.PP

Renseignements complémentaires : Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plate-forme d'administration électronique Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats peuvent visiter librement les lieux concernés par cette prestation.

Les candidats sont invités à poser leur(s) question(s) via cette plate-forme.

Remise des offres sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09 novembre 2021

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté, adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas, B.P. 61616, 21016 Dijon cedex, télécopieur : 03 80 73 39 89, adresse internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr>

Détails d'introduction des recours : Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

- Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).
- Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).